



Services Techniques

N° Tél : 01.69.49.77.05

N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 33

OBJET : Marché négocié - Aménagement de signalisations tricolores au Carrefour RD 94 Rue René Coty - Rue Paul Doumer.

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 308,

VU l'avis d'appel public à la concurrence lancé pour un marché négocié relatif à l'aménagement de signalisation tricolore au carrefour Rue Paul Doumer, Rue Raymond Poincaré,

VU l'avis d'information envoyé au B.O.A.M.P. le 6 Décembre 1996, publié dans le bulletin du 7 Décembre 1996,

VU les offres de fournitures déposées par cinq entreprises dans les délais légaux,

VU l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 13 Février 1997,

VU l'offre la moins disante de la Société ELALE pour la réalisation du marché cité en objet,

CONSIDERANT qu'il convient de choisir ladite société pour l'exécution du marché cité en objet.

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer le marché négocié avec la société ELALE, dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE, 21 rue Louis Philippe.



Article 2 : Le montant du marché s'élève à 495.130,53 Frs T.T.C. (Quatre cent quatre vingt quinze mille cent trente francs et cinquante trois centimes) après modifications quant aux quantités des prestations à exécuter.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune, exercice 1997, fonction 6, sous fonction 64, article 231 - 52.

Article 4 : Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article 7 : La présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 01 Avril 1997

Le Maire,



Nicolas DUPONT - AIGNAN

